

MAIRIE
DE
LA MOTTE

Code Postal : 83920

Téléphone 04 94 50 44 55
Télécopie 04 94 50 44 84**DECISION DU MAIRE****FIXANT LES TARIFS COMMUNAUX**

N° 02 / 2026

Le Maire de la Commune de La Motte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 14/2026 du Conseil Municipal en date du 15/04/2026 donnant délégation au Maire pour fixer les tarifs et droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la précédente décision du Maire N° 007/2025 du 12 septembre 2025 fixant les tarifs communaux,

Considérant les modifications à apporter sur les tarifs communaux,

DECIDE**Article 1^{er}** : Les tarifs communaux sont fixés, à compter de ce jour comme suit :

LIBELLE	TARIF APPLIQUE
ACCUEIL PERISCOLAIRE (1)	
Tarif horaire calculé sur le taux d'effort Avec un QF plancher de 400 et un QF plafond de 1 700	0.15 % du QF
Pénalité à partir du 2 ^{eme} retard pour récupérer les enfants	5,00 €
Pénalité de retard de réservation	5.00 €
Pénalité pour non inscription	5.00 €
CANTINE	
Repas élèves	3,10 €
Repas élèves portant leur panier repas (PAI)	2.00 €
Repas adultes (enseignants et autres)	5,00 €
Repas employés municipaux	4,50 €
Pénalité de retard de réservation	5.00 €
Pénalité pour non inscription	5.00 €
CRECHE	
Tarifs déterminés par la convention CAF avec un prix plafond et un prix plancher en fonction des ressources des familles	

ALSH - CENTRE DE LOISIRS	
Tarif journalier calculé sur le taux d'effort Avec un QF plancher de 400 et un QF plafond de 1 500	1.10 % du QF
<i>Le tarif journalier comprend les activités, le repas et le goûter</i>	
Pénalité à partir du 2 ^{ème} retard pour récupérer les enfants	5,00 €
Séjour court (une nuit = une journée)	Tarif journalier X nombre de jour et de nuit + repas cantine
ALSH mercredi (période scolaire)	
Tarif journalier calculé sur le taux d'effort avec un QF plancher de 400 et un QF plafond de 1 500 (avec repas)	1,10 % du QF
Tarif matinée (de 8h30 à 12h30) calculé sur le taux d'effort avec un QF plancher de 400 et un QF plafond de 1 500	0,60 % du QF
ALSH - ADOS (sans repas)	
Tarif journalier calculé sur le taux d'effort Avec un QF plancher de 400 et un QF plafond de 1 200	1.10 % du QF
Tarif ½ journée calculée sur le taux d'effort Avec un QF plancher de 400 et un QF plafond de 1 200	0.55 % du QF
Pénalité en cas de 2 ^{ème} retard pour récupérer les enfants	5,00 €
Sortie à la journée avec transport collectif hors commune	25,00 €
SERVICE DES SPORTS	
Adhésion sportive annuelle adulte (par activité)	85,00 €
Adhésion sportive annuelle enfants (par activité) Tarif A : QF inférieur à 545 Tarif B : QF compris entre 545 et 745 Tarif C : QF compris entre 746 et 945 Tarif D : QF compris entre 946 et 1 145 Tarif E : QF supérieur à 1 145	45 € /an 50 € /an 55 € /an 60 € /an 65 € /an
Activité sportive adulte non encadrée (annuelle)	65,00 €
Adhésion sportive annuelle adulte (par activité) ½ tarif <i>Le ½ tarif s'applique pour les activités débutées au 1^{er} mars</i>	42,50 €
Adhésion sportive annuelle enfants (par activité) ½ tarif Tarif A : QF inférieur à 545 Tarif B : QF compris entre 545 et 745 Tarif C : QF compris entre 746 et 945 Tarif D : QF compris entre 946 et 1 145 Tarif E : QF supérieur à 1 145 <i>Le ½ tarif s'applique pour les activités débutées au 1^{er} mars</i>	22.50 € /an 25 € /an 27.50 € /an 30 € /an 32.50 € /an
Activité sportive adulte non encadrée (annuelle) ½ tarifs <i>Le ½ tarif s'applique pour les activités débutées au 1^{er} mars</i>	32.50 €
Cours de sport (au cours)	5,00 €
Sortie à la journée (pole ado) avec transport collectif hors commune	25,00 €

Séjour « ski nature etc.. » et séjour court (calculé sur le coût du séjour : 70% à la charge des familles) modulé selon les QF des familles :	
Tarif A : QF inférieur à 545	70 % du cout séjour x 0.90 %
Tarif B : QF compris entre 545 et 745	70 % du cout séjour
Tarif C : QF compris entre 746 et 945	70 % du cout du séjour x 1.10%
Tarif D : QF compris entre 946 et 1 145	70 % du cout du séjour x 1.20 %
Tarif E : QF supérieur à 1 145	70 % du cout du séjour x 1.30 %
Randonnée pédestre Mottoise :	
Adulte transporté	10,00 €
Enfant transporté	5,00 €
Adulte covoiturage	6,00 €
Enfant covoiturage	3,00 €
ECOLE DES ARTS	
Mottois (la séance)	7,50 €
Extérieur (la séance)	15,00 €
LOCATION DE SALLE	
Cercle	600 € la journée 300 € la ½ journée : 4 heures
Salle des Fêtes	1 500 € la journée 750 € la ½ journée : 4 heures
Stade des Rouvières	600 € la journée 300 € la ½ journée : 4 heures
Pinède du stade des Rouvières	150 € la journée
PERTE DE CLEF DENY	
PASS DENY	150 €
CLEF DENY	90 €
NETTOYAGE DES SALLES	
Le nettoyage	150 €
FESTIVITES ET MANIFESTATIONS COMMUNALES	
Repas adulte du 13 juillet <i>(gratuit pour les enfants de moins de 10 ans)</i>	18,00 €
Repas mois d'août (soupe au pistou, aïoli etc..)	14,00 €
Cannettes	1,50 €
Eau 1,50 L	1,50 €
Eau de 0.50 L	1,00 €
Bière pression	2,00 €
Bière LA MOTTOISE	3,00 €
Bouteille de vin	10,00 €
Verre de vin	2,00 €
Champagne 1	10,00 €
Champagne 2	15,00 €
Sandwiches	2,50 €

Saucisses / Merguez	3,00 €
Hot-Dog	3,00 €
Barquette de frites	2,00 €
Café / Chocolat	1,00 €
Viennoiseries	1,00 €
Gâteaux (la part individuelle)	1,00 €
« MISTER FREEZE »	1,00 €
Chips (paquet)	1,00 €
Assiette de charcuterie	5,00 €
Assiette de Fromage	5,00 €
Sachet de bonbons	1,00 €
FOULEEES MOTTOISES	15,00 €
Majoration pour inscription le jour même	3,00 €
TRAIL DES VENDANGES	15,00 €
Majoration pour inscription le jour même	3,00 €
Verre de dégustation de la Nuit des Vignerons	5,00 €
Animations diverses : Pièces de théâtre, concert... : Tarif enfant	6,00 €
Tarif adulte 1	8,00 €
Tarif adulte 2	10,00 €
Tarif adulte 3	12,00 €
Tarif adulte 4	14,00 €
Tarif adulte 5	16,00 €
Tarif adulte 6	18,00 €
Livre : « Mémoire de LA MOTTE »	9,00 €
GRENIER DANS LA RUE	
Emplacement	5,00 €
FORAINS	
Emplacement par jour	10,00 €
Eau par jour	6,00 €
Electricité par jour	6,00 €
Emplacement marché de Noël	15,00 €
Emplacement marché des producteurs	15,00 €
Emplacement vendeur ambulant (pizza ou autre) par jour	10,00 €
Emplacement camion d'outillage par jour	40,00 €

MARCHÉ HEBDOMADAIRE	
L'emplacement (par commerçant et par jour)	1 €
Electricité pour un camion (par jour)	6 €
Electricité pour une vitrine (par jour)	3 €
Electricité pour une caisse enregistreuse (par jour)	1,5€
Electricité pour un camion + une vitrine	6 €
Electricité pour une vitrine + une caisse enregistreuse	3 €
DIVERS	
Tickets de Tombola	2 €
Carton de loto	5 €
Lot de 3 cartons de loto	10 €
Photocopie A4 noir et blanc	0,10 €
Photocopie A3 noir et blanc	0,20 €
<i>le tarif d'une page recto/verso est doublé</i>	

(1) Le QF retenu est celui valable lors de l'inscription et s'appliquera durant toute l'année scolaire

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les Régisseurs Communaux et le Trésorier Communal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision qui sera communiquée lors d'un prochain conseil Municipal.

Fait à la MOTTE, le 28/04/2026



Le Maire,

[Signature]
Bernard CIGARINI

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de son affichage

